Le 2 mars 2020

PROCÈS-VERBAL de la sept cent quatre-vingt-quatrième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Madame la conseillère Nancy D'Amour et messieurs les conseillers Luc Verner, Luc Prud'Homme, Martin Prescott , et Sébastien Renaud et faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

EST ABSENT : Monsieur Martin Proulx

2020-03-1624 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le Secrétaire-trésorier, l'item 9.13 étant retiré.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-1625 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal du 3 février 2020 soit adopté tel que déposé par le Secrétaire-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-1626 Adoption du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 10 février 2020

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 10 février 2020 soit adopté tel que déposé par le secrétaire-trésorier.

Adoptée à la majorité

2020-03-1627 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 601 838.85 $ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le Secrétaire-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-20-02, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec

PAGE 5 (Chèques)		246 590.91 $
PAGE 7 (Prélèvements)		36 908.35 $
Quote-Parts MRC et frais bancaires		149 801.44 $
SALAIRE DU		
	2 janvier 2020	15 479.03 $
	9 janvier 2020	15 786.55 $
	16 janvier 2020	14 709.95 $
	23 janvier 2020	14 998.37 $
	30 janvier 2020	14 848.35 $
REMISE PROVINCIALE (Janvier)		45 523.00 $
REMISE FÉDÉRALE (Janvier)		18 991.31 $
	SOUS-TOTAL	**573 637.26 $**
	CONSEIL (Février)	8 027.98 $
	POMPIERS (Janvier)	14 871.46 $
	PR (Janvier)	5 302.15 $
TOTAL		**601 838.85 $**

Adoptée à la majorité

AVIS DE MOTION – Règlement 2020-007

Le conseiller **Luc Prud'homme**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2020-007 décrétant diverses dépenses en immobilisation et un emprunt de 200 100 $

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est déposé en même temps que l'avis de motion

AVIS DE MOTION – Règlement 2020-008

Le conseiller **Sébastien Renaud**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement numéro 2020-008 modifiant le règlement #98-017 relatif au plan d'urbanisme

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est présenté en même temps que l'avis de motion

AVIS DE MOTION – Règlement 2020-009

Le conseiller **Sébastien Renaud**, donne **AVIS DE MOTION** de la présentation conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, que le règlement suivant, dont copie est remise à ce jour à chacun des membres du Conseil, sera présenté pour adoption à une prochaine séance du Conseil.

Titre : Règlement de concordance numéro 2020-009 modifiant le règlement #98-003 relatif au zonage afin d'opter pour un choix d'usages commerciaux plus appropriés dans les zones commerciales 305CMA, 306CMA, 309CMA, 313 CMA, 317CMA et 319AG/CMA et pour optimiser certaines normes d'implantation

Conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec, le projet de règlement est présenté en même temps que l'avis de motion

2020-03-1628 **Adoption du règlement numéro 2020-006**
Règlement modifiant le règlement 98-002 afin d'établir une nouvelle tarification pour les permis et certificats

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le règlement 2020-006 modifiant le règlement 98-002 afin d'établir une nouvelle tarification pour les permis et certificats

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2020-03-1629 **Adoption du premier projet de règlement numéro 2020-010**
Règlement modifiant le règlement no. 98-003 afin d'interdire les usages reliés à l'agriculture et à la ressource forestière dans les zones résidentielles de consolidation 210-RC, 215-RC, 216-RC, 217-RC

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le Règlement 2020-010 modifiant le règlement no. 98-003 relatif au zonage afin d'interdire les usages reliés à l'agriculture et à la ressource forestière dans les zones résidentielles de consolidation 210-RC, 215-RC, 216-RC, 217-RC

Tous les membres du Conseil déclarent avoir lu ledit règlement et renoncent à sa lecture. Le Secrétaire-trésorier fait les mentions d'usages tel qu'il est stipulé au 2e alinéa de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Adoptée à la majorité

2020-03-1630 **Adoption du projet de règlement numéro 2020-008**
Règlement modifiant le règlement #98-017 relatif au plan d'urbanisme

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le Règlement 2020-008 modifiant le règlement #98-017 relatif au plan d'urbanisme

Adoptée à la majorité

2020-03-1631 **Adoption du projet de règlement de concordance numéro 2020-009**
Règlement modifiant le règlement #98-003 relatif au zonage afin d'opter pour un choix d'usages commerciaux plus appropriés dans les zones commerciales

305CMA, 306CMA, 309CMA, 313 CMA, 317CMA et 319AG/CMA et pour optimiser certaines normes d'implantation

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte le Règlement 2020-009 modifiant le règlement #98-003 relatif au zonage afin d'opter pour un choix d'usages commerciaux plus appropriés dans les zones commerciales 305CMA, 306CMA, 309CMA, 313 CMA, 317CMA et 319AG/CMA et pour optimiser certaines normes d'implantation

Adoptée à la majorité

2020-03-1632 Autorisation d'une dépense pour la location d'un tracteur et l'achat d'une débroussailleuse

ATTENDU QUE lors de la préparation du budget 2020, il a été décidé de procéder au débroussaillage des bords de chemin en régie afin de générer des économies et d'améliorer la qualité du travail ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget afin d'acquérir les équipements requis pour ces opérations ;

ATTENDU QUE les dits équipements seront également utiles pour la maintenance de l'ancien site de Champboisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat de location pour une période de 36 mois d'un tracteur New Holland 2020, 75HP au coût de 1 025.35 $ par mois taxes nettes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-32010-519 « Location d'équipement ».

DE PLUS, ce Conseil autorise une dépense de 28 032 $ taxes nettes incluses pour l'achat d'une débrousailleuse à bras télescopique de marque Orsi.

Les fonds à cette fin seront pris en partie (14 469 $) à même le règlement d'emprunt 2020-007 et en partie (13 563 $) à même le fonds de roulement pour être remboursé sur 5 ans à compter de 2021.

Adoptée à la majorité

2020-03-1633 Autorisation d'une dépense pour la location d'un camion 10 roues et l'achat de divers équipements

ATTENDU QUE la direction général et les services techniques ont évalué la possibilité de se doter d'un camion 10 roues et de divers équipements dans le but de générer diverses économies sur la location d'équipement et le transport en vrac ;

ATTENDU QUE l'analyse a démontré que le projet serait rentable dès la première année à la condition de procéder avec un camion usagé ;

ATTENDU QU'un camion usagé conforme aux besoins de la Municipalité est actuellement disponible à Papineauville ;

ATTENDU QU'il serait possible de louer le dit camion pour le reste de l'année 2020 avec une option d'achat au début de 2021 ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la location d'un camion 10 roues 2012, International WorkStar 7600, incluant une benne régulière pour le reste de l'année 2020 au prix de 34 000 $ plus taxes incluant une option d'achat au montant de 50 000 $ plus taxes exerçable au début de 2021 ;

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-32010-519 « Location d'équipement ».

DE PLUS, ce Conseil autorise une dépense de 119 701 $ taxes nettes incluses pour l'acquisition des équipements suivants pouvant être utilisés sur le dit camion : un ensemble de pelle arrière réversible, une citerne multi usage de 3 250 gallons avec les systèmes de pompe et d'épandage et un ensemble de contrôle pour les divers équipements.

Les fonds à cette fin seront pris en partie (115 451 $) à même le règlement d'emprunt 2020-007 et en partie (4 250 $) à même le fonds de roulement pour être remboursé sur 5 ans à compter de 2021.

Adoptée à la majorité

2020-03-1634 Concernant la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux

ATTENDU QUE la municipalité procède à la division de son territoire en districts électoraux tous les quatre ans ;

ATTENDU QUE la municipalité respecte les articles 9, 11 et 12 ou, selon le cas 12.0.1, de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q. c. E-2.2) ;

ATTENDU QUE la municipalité procède à une demande de reconduction de la même division avant le 15 mars de l'année civile qui précède celle où doit avoir lieu l'élection générale ;

ATTENDU QUE sa demande de reconduction est accompagnée du document prévu à l'article 12.1 et que ce document indique également le nombre d'électeurs de chacun des districts électoraux en vigueur ;

ATTENDU QUE la Commission de la représentation électorale transmettra à la municipalité une copie certifiée conforme de la décision qui confirme ou non que la municipalité remplis les conditions pour reconduire la même division ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE la municipalité demande à la Commission de la représentation électorale de lui confirmer qu'elle remplit bien les conditions requises pour procéder à la reconduction de la division du territoire de la municipalité en districts électoraux.

Adoptée à la majorité

2020-03-1635 Autorisation d'une dépense pour l'achat d'une tablette électronique

ATTENDU QUE la tablette électronique du conseiller Verner n'est plus fonctionnelle ;

ATTENDU QU'il y a lieu de la remplacer ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 493.24 $ taxes incluses pour l'achat d'une tablette électronique Ipad 32 Go afin de remplacer la tablette désuète du conseiller Luc Verner.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 03-60000-000 « affectation aux activités d'investissement ».

Adoptée à la majorité

2020-03-1636 Résolution pour décréter avril, mois de la jonquille

ATTENDU QUE chaque année, plus de 55 000 québécoises et québécois reçoivent un diagnostic de cancer, et que cette annonce représente un choc important qui se répercute dans toutes les sphères de leur vie ;

ATTENDU QUE pour chaque personne touchée, une à trois personnes de son entourage prendront le rôle de proche aidant ;

ATTENDU QU'environ quatre cancers sur dix peuvent être évités en adoptant un mode de vie sain et en mettant en place des politiques de santé qui protègent les québécoises et les québécois ;

ATTENDU QUE la survie pour tous les cancers combinés a augmenté de 8%, passant de 55% en 1992 à 63% en 2019, et que c'est grâce au financement de recherches novatrices que nous y sommes parvenus et que nous pouvons poursuivre notre objectif d'un monde sans cancer ;

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est le seul organisme de bienfaisance national qui vient en aide à tous les québécoises et les québécois atteints de tous les types de cancer et leurs proches, à travers la recherche, la prévention, l'accès à un réseau d'aide, l'information basée sur les dernières données probantes et la défense de l'intérêt public ;

ATTENDU QUE la vie est plus grande que le cancer, qu'elle ne se résume pas à un diagnostic, à la chimiothérapie ou aux cicatrices. Par l'entremise de ses programmes, la Société canadienne du cancer aide les québécoises et les québécois à tisser des liens avec les autres et à leur assurer une qualité de vie et un bien-être ;

ATTENDU QUE le mois d'avril est connu comme étant le Mois de la jonquille, qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage alors les québécoises et les québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil décrète le mois d'avril, Mois de la jonquille et encourage la population de L'Ange-Gardien à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-1637 Autorisation de céder une servitude d'utilité publique

ATTENDU QUE dans le cadre d'un prolongement du réseau téléphonique et d'électricité sur le chemin Industriel, la Municipalité doit céder à Bell Canada et à Hydro-Québec une servitude d'utilité publique ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la cession d'une servitude d'utilité publique à Bell Canada et à Hydro-Québec sur une partie des lots 6 255 020 et 6 255 028 du cadastre du Québec, le tout tel que démontre sur le plan préparé par Simon Dufour Handfield, arpenteur géomètre, sous sa minute 1779 datée du 29 janvier 2020.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte de servitude décrit ci-dessus tel que préparer par le notaire désigné par le promoteur.

Adoptée à la majorité

2020-03-1638 Autorisation d'une dépense pour l'acquisition d'un compresseur d'air respirable

ATTENDU QUE le service de protection contre les incendies doit remplacer son compresseur d'air respirable ;

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement à cet effet ;

ATTENDU QUE la Municipalité a procédé à un appel d'offre sur invitation pour la fourniture et l'installation d'un nouveau compresseur ainsi que des accessoires ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 66 827 $ plus taxes pour la fourniture et l'installation d'un compresseur d'air respirable et des accessoires connexes, le tout conformément à la soumission déposée par la compagnie Ottawa Compressor Services en date du 25 février 2020 ;

Les fonds à cette fin seront pris à même le règlement d'emprunt 2020-007.

Adoptée à la majorité

2020-03-1639 Désignation d'un représentant et d'un substitut relativement aux demandes de vérification des antécédents judiciaires

ATTENDU QUE la Municipalité doit signer un protocole d'entente avec le service de sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais relativement à la vérification des empêchements des candidats œuvrant ou appelés à œuvrer auprès de personnes vulnérables ;

ATTENDU QUE pour ce faire la Municipalité doit désigner un représentant et un substitut pour agir auprès du corps de police et voir à la bonne application du protocole d'entente ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil désigne le directeur général, M. Alain Descarreaux, représentant de la Municipalité relativement à la vérification des empêchements des candidats œuvrant ou appelés à œuvrer auprès de personnes vulnérables et la directrice générale adjointe, Mme Maude St-Amour, substitut.

DE PLUS, ce Conseil autorise le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité le protocole d'entente à cet effet avec le service de sécurité publique de la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Adoptée à la majorité

2020-03-1640 Autorisation d'accorder une commandite

ATTENDU QUE l'Équipe cycliste des Commissions scolaire de l'Outaouais a déposé une demande de commandite à la Municipalité dans le cadre du grand Défi Pierre Lavoie ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accorde une commandite de 250 $ à l'Équipe cycliste des Commissions scolaire de l'Outaouais dans le cadre du grand Défi Pierre Lavoie.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-11000-345 « Communication ».

Adoptée à la majorité

2020-03-1641 Adoption de la politique P-ADM-27

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite établir des règles concernant l'utilisation par des tiers autorisés de l'ancien site de Champboisé ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil adopte la politique P-ADM-27 concernant l'utilisation de l'ancien site de Champboisé laquelle est jointe en annexe à la présente.

Adoptée à la majorité

2020-03-1642 Autorisation d'une dépense pour l'achat de divers équipements

ATTENDU QUE des sommes ont été prévues au budget d'investissement pour l'achat de divers équipements de bureau et de communication ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR la conseillère **Nancy D'Amour**

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise les dépenses pour l'acquisition des équipements suivants (taxes nettes incluses) :

- Mobilier de bureau pour adjointe administrative et Commis réceptionniste 2728.59 $
- 5 supports de poste informatique assis-debout 2304.48 $
- Huche avec portes 60 pouces pour armoires 562.73 $

Les fonds à cette fin seront pris au fonds de roulement pour être remboursés sur 5 ans à compter de 2020.

Adoptée à la majorité

2020-03-1643 Avis d'intention de la municipalité d'établir des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels

ATTENDU QUE la loi sur la fiscalité municipale (ci-après nommée la « Loi ») a été modifiée et qu'il y a eu ajout de l'article 71.1 de cette même loi;

ATTENDU QUE la Loi permet maintenant de créer des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite établir des sous-catégories d'immeubles dans la catégorie des immeubles non résidentiels pour le nouveau rôle d'évaluation;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil exprime à l'évaluateur signataire l'intention de la Municipalité, en vertu de l'article 71.1 de la Loi, de procéder à l'établissement de sous-catégories d'immeubles dans la catégorie d'immeubles non résidentiels, et ce, conformément aux articles 244.64.1 et suivants de la Loi.

DE PLUS ce Conseil transmet la présente résolution à l'évaluateur signataire au rôle, lui demandant de procéder au dépôt d'un rôle d'évaluation préliminaire avant le 15 septembre 2020.

Adoptée à la majorité

2020-03-1644 **Avant-Projet de lotissement (Larose – Arsenault)**

ATTENDU QUE Les promoteurs Bernard Arsenault et Daniel Larose déposent la 2e phase de leur projet domiciliaire qui consiste au prolongement du chemin de L'Envolée sur une distance approximative de 1 kilomètre vers le Nord dans le but de rendre disponible 34 nouveaux lots résidentiels à même le lot existant 3 301 447
ATTENDU QUE le projet se terminerait par un cul-de-sac au nord et qu'un chemin relierait le lot voisin vers L'Est;

ATTENDU QU'il s'agit d'un développement linéaire relativement fermé sur lui-même ne comprenant qu'un chemin Nord-Sud avec des lots répartis de parts et d'autres du chemin;

ATTENDU QUE ce dossier a fait l'objet d'une analyse par le Comité consultatif d'urbanisme le 10 février dernier et qu'il recommande au conseil d'approuver l'avant-projet de lotissement sous certaines conditions tel que libellée dans la résolution CCU-2020-008;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Prud'homme**

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve la phase 2 du projet Larose-Arsenault sur le lot 3 301 447 aux conditions suivantes :

1) Créer des servitudes de conservation autour des bandes riveraines des cours d'eaux et milieux humides;
2) Prévoir qu'un deuxième accès puisse relier le lot voisin 3 301 455 à L'Est soit à partir du rond-point ou à proximité de celui-ci pour pouvoir éventuellement aboutir à la Route 315. Prévoir des servitudes au rond-point si l'accès se fait à cet endroit. Il est aussi exigé que les promoteurs avisent les futurs acquéreurs des lots situés de parts et d'autres du rond-point (les lots 16 à 21 inclusivement) que le rond-point que le chemin De L'Envolée sera possiblement prolongé un jour ;
3) Procéder à la modification du plan projet de lotissement afin de réduire le frontage des lots 4 et 5 qui se trouvent dans une courbe et qui renferment une superficie constructible de 3 400 m2 et de 3 280 m2, le tout pour permettre d'augmenter l'aire constructible du lot 7 à l'avant du ruisseau car pour l'instant sur le plan, l'aire constructible du terrain 7 se situe en arrière du ruisseau. Interdire toute construction à l'arrière du ruisseau ;
4) Informer les futurs acquéreurs des problématiques que l'on retrouve sur certains lots et de l'emplacement prévu des entrées charretières par la municipalité pour les lots 3,4, 7,8 21,22, 23,25 et 26 pour que celles-ci soient à l'extérieur des bandes riveraines ;
5) Telle qu'énoncée dans la résolution adoptée en novembre 22018, le requérant s'engage à conserver intégralement une lisière boisée d'une largeur de 2,5 mètres dans les cours latérales et arrière sur chacun des lots compris dans le projet. Le requérant s'engage à conserver les débris au sol tels que souches, troncs ou empilements de branches dans les marges latérales des lots ou les marges avant des lots afin de procurer un habitat pour la faune ;
6) Planifier une servitude de passage de 2,5 mètres de largeur pour un éventuel sentier piétonnier entre les terrains 24 et 25 afin pourrait s'avérer pertinente ;
7) La compensation pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels sera versée en argent.

Adoptée à la majorité

2020-03-1645 **Autorisation d'une dépense pour la fourniture de deux enseignes**

ATTENDU QU'il y a lieu de faire fabriquer une enseigne pour le nouveau parc Mary ;

ATTENDU QUE l'enseigne du parc des Sables doit être remplacée ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**
APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise une dépense de 3 396.36 $ taxes incluses pour la fourniture de deux enseignes pour les parcs Mary et des Sables.

Les fonds à cette fin seront pris à même le fonds de parcs et terrains de jeux.

Adoptée à la majorité

2020-03-1646 **Félicitations**

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil félicite M. Carl Martin, technicien en comptabilité à la Municipalité et sa conjointe Émilie Poissant suite à la naissance le 21 février dernier de leur premier enfant et leur souhaite de vivre pleinement toute les joies de la parentalité.

Adoptée à l'unanimité

2020-03-1647 **Levée de la séance**

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Prescott**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h27.

Adoptée à l'unanimité

Marc Louis-Seize
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général

Je, Marc Louis-Seize, maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.